

24 février 2004

04.327

Question Serge Vuilleumier

Portescap: et maintenant?

Fondée en 1931, l'entreprise Portescap est (fut) l'un des fleurons de l'économie neuchâteloise.

Comme nous l'avons appris par la presse cantonale, cette entreprise a l'intention de délocaliser 200 emplois en Asie.

Avec arrogance et au mépris de la loi, les responsables de Portescap n'ont pas daigné informer les autorités politiques de leur décision et pire encore les employé-e-s occupé-e-s dans l'entreprise.

En 2002, lors de la fermeture du site de Marly, les dirigeants ont fermement contesté toute volonté de délocaliser en Asie et par conséquent reviennent sur les promesses faites.

Certains signes à l'intérieur de l'entreprise ont démontré, depuis quelque temps, que cette volonté de renoncer à une délocalisation n'était plus aussi affirmée.

Par exemple:

Depuis le mois de décembre 2003, la direction a supprimé la prise en compte dans le temps de travail de 90 minutes de temps de parcours pour le personnel déplacé depuis Marly et cela contrairement aux accords passés. Devenu ainsi dissuasif, le déplacement entre Marly et La Chaux-de-Fonds incite les collaborateurs-trices à quitter leur emploi à La Chaux-de-Fonds.

En outre, la présence de personnel en formation en provenance de pays d'Asie n'est pas passé inaperçue au sein du personnel de l'entreprise.

Et enfin, le recours important à du personnel intérimaire, donc avec possibilité de licenciement à court terme, a aussi été source d'interrogations.

Avec cette décision de délocalisation, on peut à nouveau craindre que l'adage qui dit que l'on privatise les profits, alors qu'on laisse les collectivités publiques en charge des problèmes sociaux, trouve ici une nouvelle application.

Il est évident que, sacrifié sur le temple de la mondialisation, le personnel qui mérite un soutien aura besoin des compétences des services de l'Etat. Sous quelle forme ce soutien est-il possible?

Le Conseil d'Etat est-il en mesure de proposer des mesures d'accompagnement ou à défaut peut-il s'assurer qu'un plan social généreux sera mis en place avec les partenaires sociaux? A-t-il assez d'atouts en main pour faire revenir les responsables de Portescap sur leur décision de délocalisation?

Le Conseil d'Etat pense-t-il intervenir auprès de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie afin d'inciter cette dernière à déployer plus d'efforts pour le maintien et la création d'emplois dans le canton, car les délocalisations ne sont pas liées à des raisons fiscales?